PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2019/2022

Ville de Saint-Mandé

Projet éducatif de territoire
2019/2022

Ville de Saint-Mandé

Préambule

TABLE DES MATIERES

I. Présentation du territoire 4
A. Situation géographique 4
B. La population par grandes tranches d'âge 5
C. Prépondérance des dirigeants et cadres supérieurs 6
D. L'enfance et la jeunesse à Saint-Mandé 6
II. Le cadre du PEDT 7
A. Périmètre et publics concernés 7
1. Les écoles publiques et privées sous contrat 7
2. Périodes de la journée et/ou de la semaine concernée 9
3. Durée du PEDT 9
4. Mode d'information aux familles 10
B. Les objectifs éducatifs du PEDT partagées par les partenaires 10
1. Favoriser des temps éducatifs de qualité favorisant l'épanouissement de l'enfant ainsi que ses apprentissages sur le temps scolaire 10
2. Favoriser la réussite éducative de tous les enfants 10
3. Favoriser l'égal accès des activités à tous les enfants y compris aux enfants en situation de handicap 10
4. Développer la culture, sous toutes ses formes, au sein des activités, qu'elles soient artistiques, scientifiques… 10
5. Favoriser la transmission des valeurs républicaines à l'ensemble des enfants 11
6. Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de l'écocitoyenneté chez les enfants 11
7. Sensibiliser les enfants au bien-être et à la santé 11
III. Dispositifs ville intégrés au PEDT 11
A. Les accueils de loisirs sans hébergement 11
1. Présentation 11
1. Evolution de la fréquentation depuis 2014/2015 12
2. Les accueils de loisirs depuis septembre 2018 13
3. Moyens mobilisés sur les accueils de loisirs 14
B. Focus sur le plan mercredi (cf. Annexe : Charte Plan mercredi) 16
1. La Charte de Qualité (cf. annexe) 16
2. Axes pédagogiques du plan mercredi 18

3. Les moyens 20
C. L'accueil de loisirs « pré-ado » au sein de l'Inter'Val 20
D. Le séjour ski 20
E. Le Conseil Municipal des Jeunes 21
IV. Les actions avec et pour les écoles 21
A. Les ATSEMS 21
B. Le labo de langues 21
C. La participation au classe découverte 22
D. Le sport dans les écoles 22
V. Politique d'inscription et tarifaire (cf. Annexe) 23
VI. Partenaires du projet 24
VII. Pilotage et évaluation du PEDT et de son Plan Mercredi 24

Préambule

Collectivité territoriale porteuse du projet : Ville de Saint-Mandé	
Nom et prénom du Maire	Monsieur Patrick BEAUDOUIN
Nom et prénom de l'élu(e) de référence	Madame Anne CARRESE, Adjointe au Maire en charge de l'enseignement et du périscolaire
Adresse	Mairie de Saint Mandé, 10 place Charles Digeon 94160 SAINT-MANDE
Téléphone	01 49 57 78 70

Coordination du projet assurée par la Direction de la Famille et son Pôle Action Educative	
Nom et prénom du contact 1	Monsieur Marc-Éric DUBAILE
Fonction	Directeur de la famille
Adresse	Mairie de Saint Mandé, 10 place Charles Digeon 94160 SAINT-MANDE
Téléphone	01 49 57 78 70
Adresse électronique	marceric.dubaile@mairie-saint-mande.fr

Objectif : Mettre en place une organisation du temps scolaire respectueuse des rythmes des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire. Maintenir et développer la qualité d'accueils et d'activités des accueils périscolaires et extrascolaires y compris le mercredi dans le cadre d'un PLAN MERCREDI.

Ce document formalise les axes éducatifs de la municipalité et favorise le partenariat de l'ensemble des acteurs éducatifs des actions concernées. Il permet la cohérence entre les différents temps de l'enfant notamment, leur articulation, leur organisation et leur contenu dans un objectif pédagogique.

I. Présentation du territoire

A. Situation géographique

Saint-Mandé est situé à l'entrée Sud-Est de l'agglomération parisienne et au nord-Ouest du département du Val-de-Marne, au cœur du Bois de Vincennes.

La commune est bordée à l'ouest par les XIIème et XXème arrondissements de Paris, au sud et sud-est par le Bois de Vincennes, à l'est par la commune de Vincennes et au nord par celle de Montreuil, limite départementale entre le Val-De-Marne et la Seine-Saint-Denis.

Les résultats des derniers recensements montrent un rajeunissement de la population saint-mandéenne.

Par conséquent, de nombreux enfants et jeunes sont scolarisés sur la commune et fréquentent les accueils de loisirs, participent aux activités de la ville durant les vacances scolaires.

Le niveau socio-économique des Saint-Mandéens est relativement élevé. Le nombre de cadres de la commune est nettement supérieur au taux national, ce qui n'exclut pas l'existence de familles en difficultés sur le territoire (familles monoparentales, chômage…).

La desserte est assurée par un axe Nord-Sud majeur, l'avenue du général de Gaulle et un axe Est-Ouest important, l'Avenue de Paris (RN34). La commune est également accessible par le métro ligne 1. C'est sans compter sur le réseau de bus important (56, 86, 325…) qui permet de circuler de manière transversale entre les communes limitrophes. Enfin, la ville dispose de plusieurs stations VELIB'.

B. La population par grandes tranches d'âge[1]

	2015	%	2010	%
Ensemble	22 401	100,0	22 396	100,0
0 à 14 ans	4 162	18,6	4 097	18,3
15 à 29 ans	4 020	17,9	4 122	18,4
30 à 44 ans	4 942	22,1	5 157	23,0
45 à 59 ans	4 333	19,3	4 441	19,8
60 à 74 ans	2 929	13,1	2 523	11,3
75 ans ou plus	2 014	9,0	2 056	9,2

La superficie de Saint-Mandé est de 92 hectares soit la plus petite commune d'Ile-de-France en superficie (dont 68 en surface constructible). La ville est caractérisée par l'une des plus fortes densités urbaines de France. L'urbanisation sur ces 68 ha est tellement ancienne que la libération de parcelles constructibles est extrêmement rare, d'où les difficultés pour constituer des réserves foncières.

Ce sont ces réserves qui avaient permis de reconstruire le collège Offenbach, réaliser la crèche « Maison du Bois », le Dojo, différents logements sociaux, l'école Emilie et Germaine TILLION…

[1] Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

C. Prépondérance des dirigeants et cadres supérieurs

	2015	%	2010	%
Ensemble	18 230	100,0	18 287	100,0
Agriculteurs exploitants	0	0,0	4	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	901	4,9	885	4,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	**5 093**	**27,9**	**4 972**	**27,2**
Professions intermédiaires	2 935	16,1	3 060	16,7
Employés	2 038	11,2	2 229	12,2
Ouvriers	566	3,1	565	3,1
Retraités	3 793	20,8	3 658	20,0
Autres personnes sans activité professionnelle	2 904	15,9	2 913	15,9

La ville de Saint-Mandé apparaît dans le paysage du Val-de-Marne comme une ville dite « riche ». Certes l'attractivité de la commune représente un atout important : elle conserve et attire donc une population ayant des revenus importants. Mais c'est aussi la source de ses principales contraintes :

- Un territoire géographique limité ayant atteint ses limites
- Un foncier devenu rare et cher
- Une densité de population élevée avec une demande en service public de qualité et coûteux pour la commune

D. L'enfance et la jeunesse à Saint-Mandé

La municipalité s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche en direction des jeunes saint mandéens en mettant en place des structures d'accueil petite enfance, d'animations, de loisirs adaptées aux différentes tranches d'âges.

- 3 crèches, 1 halte-garderie, 1 crèche familiale, 1LAEP, 1RAM
- 7 accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires
- 1 accueil de loisirs préadolescents
- 2 accueils de loisirs English Club maternel et élémentaire
- 1 conseil municipal des jeunes
- 5 écoles maternelles dont l'école Decroly
- 4 écoles élémentaires dont l'école Decroly
- 1 ludothèque
- L'organisation de formation BAFA
- La Structure de l'Inter 'Val'
- 1 école maternelle privée : Notre dame

- 1 école élémentaire privée : Notre dame
- Le collège Offenbach et le collège Decroly
- Le collège-lycée privé Saint-Michel de Saint-Mandé

C'est ce contexte saint-mandéen qui permet aujourd'hui de définir le cadre du nouveau Projet Educatif de Territoire (PEDT)

II. Le cadre du PEDT

A. Périmètre et publics concernés

Le PEDT formalise les objectifs partagés entre les différents acteurs de la coéducation du territoire afin de coordonner et d'organiser les activités éducatives pendant les différents temps de la journée de l'enfant. Il s'agit aussi de veiller à la bonne articulation et la transition entre les temps pour assurer une cohérence nécessaire à la qualité et à la continuité éducative.

Le PEDT concerne essentiellement les activités péri et extrascolaires proposées aux jeunes saint-mandéens mais pas exclusivement. Il s'agit notamment, en période scolaire, des activités organisées sur les accueils avant et après l'école, mais aussi ceux des mercredis. Les accueils de loisirs des vacances scolaires sont également concernés par le PEDT. La pause méridienne est aussi un temps, à ce jour non déclarée accueil de loisirs, sur laquelle la ville souhaite tendre vers une déclaration afin de créer une cohérence avec les autres temps périscolaires. A ce titre, elle souhaite mener des activités pour occuper les enfants qui le souhaitent. D'ailleurs, le bilan du PEDT précédent démontre l'importance de faire de la pause méridienne un lieu de détente, de jeux dans la cour entre enfants… « Ne rien faire » pour un enfant lors de la pause méridienne a aussi tout son sens. Elle est différente selon qu'il s'agisse d'enfants en maternel ou en élémentaire (temps calme, sieste pour les petites sections etc….).

L'ensemble du champ d'intervention de ce PEDT peut s'articuler, le cas échéant, avec les projets d'école, mais aussi avec des actions pédagogiques menées en collaboration avec d'autres partenaires (comme le service des sports etc…)

1. Les écoles publiques et privées sous contrat

Ecoles publiques (Zone banale)

Ecoles maternelles : 4	Effectifs en 2018/2019
La Tourelle	103
Paul Bert	217
Charles Digeon	180
Emilie & Germaine Tillion	141
Effectif maternel	**641**

Ecoles élémentaires : 3	Effectifs en 2018/2019
Paul Bert	486
Charles Digeon	323
Emilie & Germaine Tillion	230
Effectif élémentaire	**1039**

Effectif total 2018/2019 : 1680 élèves

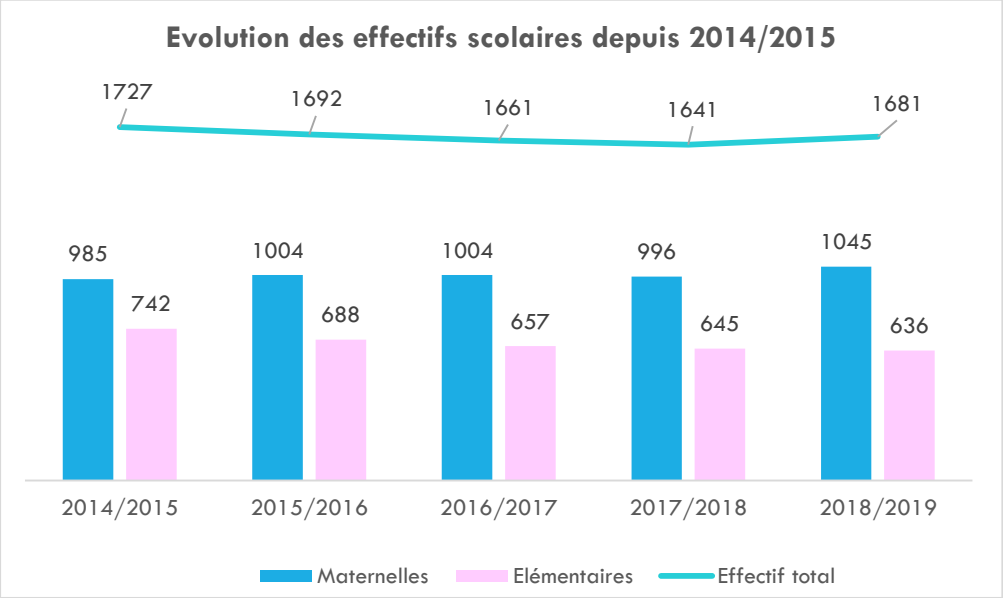

En 2018/2019, on a pu constater une augmentation des élèves en élémentaire par rapport à 2014/2015 (+6%), et une diminution en école maternelle (-14% = -106 élèves).

Ecole maternelle DECROLY : 75 élèves dont 19 Saint-Mandéens
Ecole élémentaire DECROLY : 143 élèves dont 21 Saint-Mandéens
Total = 218

Ecoles privées sous contrat
Ecole maternelle Notre Dame : 127 élèves dont 94 Saint-Mandéens
Ecole élémentaire Notre Dame : 283 élèves dont 191Saint-Mandéens
Effectif scolaire en école privée : 410 élèves

Etablissements secondaire :
Collège Offenbach : 401 élèves
Collège Saint-Michel de Saint-Mandé : 416 élèves au lycée et 640 élèves au collège

Effectif primaire public	Effectif primaire privé	Effectif secondaire public	Effectif secondaire privé
1039	**410**	**401**	**416**
1449		817	

2. Périodes de la journée et/ou de la semaine concernée

En maternelle

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil matin[2] *7h30 - 8h35*	*Accueil matin 7h30 - 8h35*	ALSH *7h30 – 19h*	*Accueil matin 7h30 - 8h35*	*Accueil matin 7h30 - 8h35*
classe 8h45 - 11h45	classe 8h45 - 11h45		classe 8h45 - 11h45	classe 8h45 - 11h45
Pause méridienne 11h45 - 13h30	*Pause méridienne 11h45 - 13h30*		*Pause méridienne 11h45 - 13h30*	*Pause méridienne 11h45 - 13h30*
classe 13h30 - 16h30	classe 13h30 - 16h30		classe 13h30- 16h30	classe 13h30- 16h30
Accueil su soir[3] *16h30- 19h*	*Accueil su soir 16h30- 19h*		*Accueil su soir 16h30- 19h*	*Accueil su soir 16h30- 19h*

En élémentaire

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil matin[4] *7h30 - 8h35*	*Accueil matin 7h30 - 8h35*	ALSH *7h30 – 19h*	*Accueil matin 7h30 - 8h35*	*Accueil matin 7h30 - 8h35*
classe 8h45 - 11h45	classe 8h45 - 11h45		classe 8h45 - 11h45	classe 8h45 - 11h45
Pause méridienne 11h45 - 13h30	*Pause méridienne 11h45 - 13h30*		*Pause méridienne 11h45 - 13h30*	*Pause méridienne 11h45 - 13h30*
classe 13h30 - 16h30	classe 13h30 - 16h30		classe 13h30- 16h30	classe 13h30- 16h30
Etude[5] *16h30 – 18h*	*Etude 16h30 – 18h*		*Etude 16h30 – 18h*	*Etude 16h30 – 18h*
Accueil su soir[6] *18h - 19h*	*Accueil su soir 18h - 19h*		*Accueil su soir 18h - 19h*	*Accueil su soir 16h - 19h*

NB : il est à noter depuis septembre 2017, une modification de l'horaire de fermeture de l'accueil de loisirs le soir. En effet, précédemment, il fermait ses portes à 18h30. Depuis la rentrée 2018, la fermeture est à 19h afin de permettre de répondre aux besoins de la population.

Cas particulier
Le PEDT s'étendra également aux actions menées en dehors du temps scolaire comme :

- **Les soirées et les samedis lors des manifestations (notamment avec le conseil municipal des jeunes)**
- **Les vacances scolaires dans le cadre de l'organisation des accueils de loisirs, et du séjour de vacances …**

3. Durée du PEDT

Ce PEDT est prévu pour une durée de 3 ans (de 2019 à 2022). En effet, la Ville souhaite inscrire ce projet dans la durée

[2] Arrivée échelonnée entre 7h30 et 8h35 en maternel
[3] Départ échelonnée entre 17h et 19h
[4] Arrivée échelonnée entre 7h30 et 8h35 en élémentaire
[5] Etude organisée par l'IFAC
[6] Départ échelonnée entre 18h et 19h en élémentaire

4. Mode d'information aux familles

Les familles sont informées grâce au Saint-Mandé Info (magazine municipal), mais aussi par le site internet de la ville et l'espace citoyen créé pour chaque famille dans le cadre de l'inscription scolaire notamment. La Ville a l'objectif d'une dématérialisation quasi-totale. Aujourd'hui la communication avec les familles de la ville s'effectue aussi grâce aux systèmes de mails et de sms lorsque ces dernières ont un espace citoyen.
La ville s'est dotée également récemment d'une application disponible sur smartphone qui permet d'envoyer des notifications aux usagers inscrits.
Enfin, la Ville développe également les réseaux sociaux pour informer les usagers.
C'est sans compter également sur la communication de proximité sur l'ensemble des structures municipales avec les différents personnels de la ville.

B. Les objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires

La ville travaille en étroite collaboration avec l'Education Nationale tant au niveau des équipes pédagogiques sur chaque école qu'au niveau de la circonscription.
Ces objectifs sont en lien avec l'ensemble des projets d'école de la ville. Les directions des accueils de loisirs échangent quotidiennement avec les directions d'école mais également avec les différents enseignants sur les projets d'activité afin d'établir des liens pertinents pour les enfants.
Ces objectifs partagés ont été élaborés également grâce au bilan du PEDT 2014/2018 qui a mis en avant des axes d'amélioration évidents.

1. Favoriser des temps éducatifs de qualité permettant l'épanouissement de l'enfant ainsi que ses apprentissages sur le temps scolaire

→ Notamment en permettant aux enfants de passer des moments ludiques avec les animateurs tout en respectant leur rythme ;
→ En permettant aux enfants de ne rien faire, de se reposer, de se détendre et d'échanger…

2. Favoriser la réussite éducative de tous les enfants

→ Notamment en permettant des transitions efficaces entre les différents temps (scolaire/périscolaire) et en maintenant un lien d'échange et de proximité entre les différents acteurs…

3. Favoriser l'égal accès des activités à tous les enfants y compris aux enfants en situation de handicap

→ Notamment en proposant des tarifs en fonction d'un quotient familial
→ En permettant un égal accès aux activités quotidiennes proposées aux enfants sans distinction de genre
→ En permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les enfants en situation de handicap, en recrutant des animateurs supplémentaires selon les besoins des enfants concernés…
→ En mettant en place des formations sur l'accueil des enfants en situation de handicap pour les animateurs

4. Développer la culture, sous toutes ses formes, au sein des activités, qu'elles soient artistiques, scientifiques…

→ Notamment en mettant en place des formations pour les animateurs ;
→ En mettant en place des partenariats avec des acteurs spécialisés ; et en permettant que les enfants découvrent aussi de nouveaux lieux culturels…

5. Favoriser la transmission des valeurs républicaines à l'ensemble des enfants

→ En transmettant au quotidien les valeurs du vivre ensemble par les animateurs
→ En permettant à un certain nombre de personnel de bénéficier de formation autour notamment de la laïcité…

6. Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de l'écocitoyenneté chez les enfants

→ Notamment, en permettant d'aborder le développement durable et toutes les actions concernées ;
→ En développant des actions autour du vivre ensemble
→ En favorisant les partenariats avec l'école mais aussi avec la Police Municipale…

7. Sensibiliser les enfants au bien-être et à la santé

→ Notamment, en permettant d'éduquer les enfants à l'alimentation ;
→ En permettant des actions autour des activités physiques et sportives régulièrement…

III. Dispositifs ville intégrés au PEDT

A. Les accueils de loisirs sans hébergement

1. Présentation

a) Les accueils de loisirs maternels et élémentaires périscolaires et extrascolaires

Maternels	**Elémentaires**
La Tourelle, 5 rue Plisson	Paul Bert
Paul Bert,	Charles Digeon
Charles Digeon,	Emilie & Germaine Tillion
Emilie & Germaine Tillion	

Tous ces accueils de loisirs sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale en tant qu'accueil collectif de mineurs à la fois en périscolaire et en extrascolaire. Les sites, situés au sein des écoles, peuvent être regroupés durant les vacances scolaires pour optimiser le fonctionnement et permettre l'entretien des locaux.

b) L'accueil de loisirs pré-adolescents

L'accueil de loisirs pré-adolescents « le Préados » se situe au sein des locaux de l'Inter 'Val' 2, Place Charles Digeon.

c) L'English Club

L'English Club ne fonctionne que les mercredis et les vacances scolaires en tant qu'accueil de loisirs sans hébergement déclaré. Il accueille des enfants d'âge maternel et élémentaire

d) La pause méridienne

La pause méridienne fonctionne tous les jours d'école, encadrée par des surveillants de cantine et des animateurs permanents de la ville.

1. Evolution de la fréquentation depuis 2014/2015

a) ALSH VACANCES

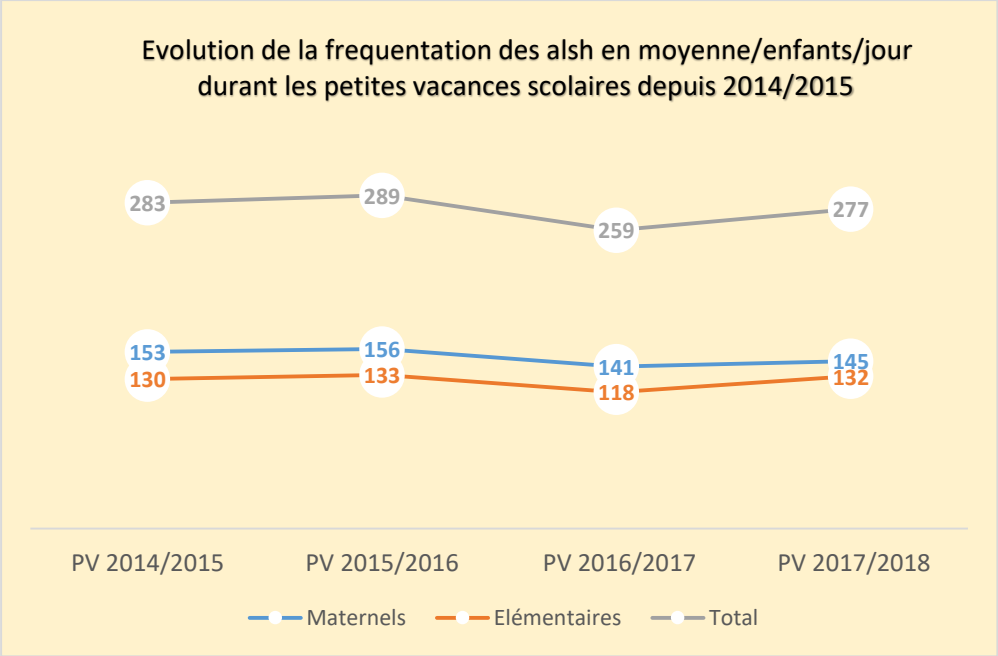

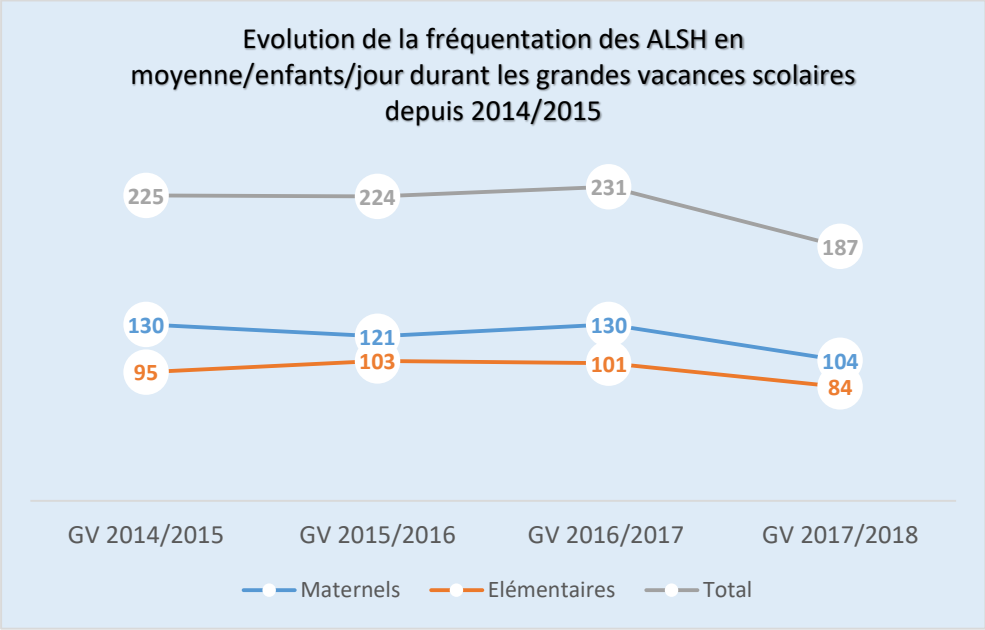

b) *Alsh mercredi*

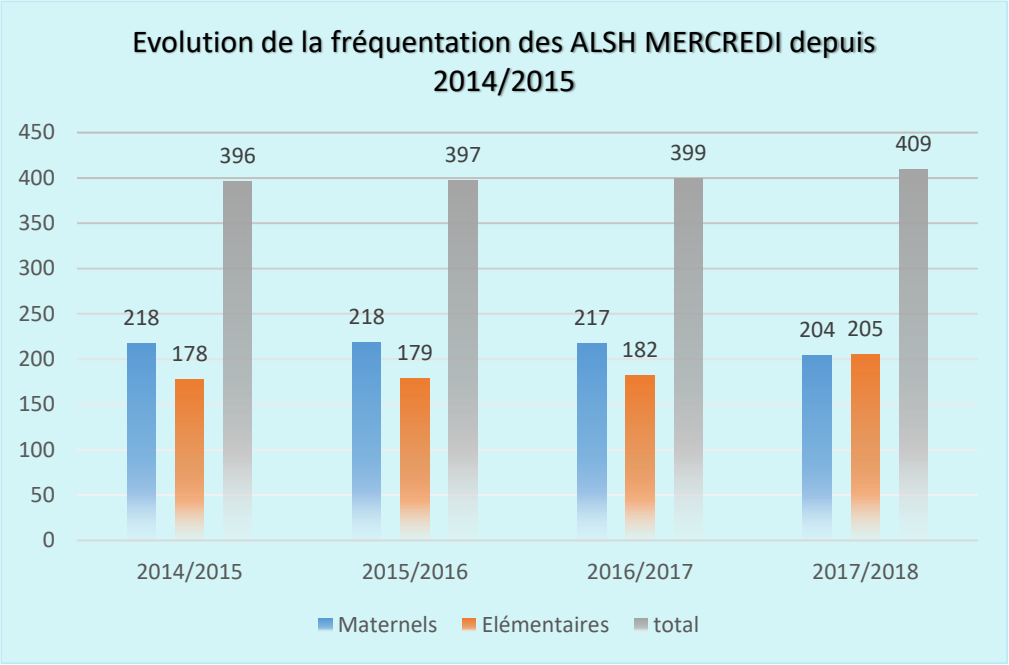

2. Les accueils de loisirs depuis septembre 2018

Depuis le 1er septembre 2018, l'organisation du temps scolaire a été modifiée conformément au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017.

a) *Un sondage aux familles, aux équipes éducatives et au personnel des écoles*

Les familles ont répondu à un sondage en décembre 2017 relatif à la modification du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2018 avec deux choix possibles :

- Soit un maintien à 4 jours et demi de temps scolaire (avec école le mercredi matin et accueil de loisirs l'après-midi)
- Soit un passage à 4 jours d'école, libérant le mercredi pour devenir un ALSH à la journée.

Les résultats de ce sondage n'ont pas permis de mettre en avant une position affirmée de la part des familles saint-mandéennes.
Les agents de la collectivité concernés par le sujet ont également répondu à ce sondage. Ils ont répondu, quant à eux, favorablement pour la semaine de 4 jours à 75%.
L'ensemble des conseils d'école se sont positionnés également avec une grande majorité d'enseignants en faveur de la semaine de 4 jours d'école.

C'est pourquoi, M. le Maire de Saint-Mandé et le Conseil Municipal ont voté le passage à 4 jours d'école en décembre 2017 pour une mise en œuvre en septembre 2018.

b) *Un nouveau système de réservation avec de nouvelles possibilités d'inscription pour les familles*

La ville a donc mis en place un nouveau système de réservation à l'attention des familles avec la possibilité d'inscrire son enfant selon 4 choix :

- A la journée complète avec le repas
- Le matin et le repas

- Le matin
- Et l'après-midi

En effet, la ville de Saint-Mandé a pris en compte les besoins de la population saint-mandéenne devant faire face à ce changement d'organisation pour la seconde fois en 4 ans.

c) La fréquentation de l'ALSH mercredi depuis septembre 2018

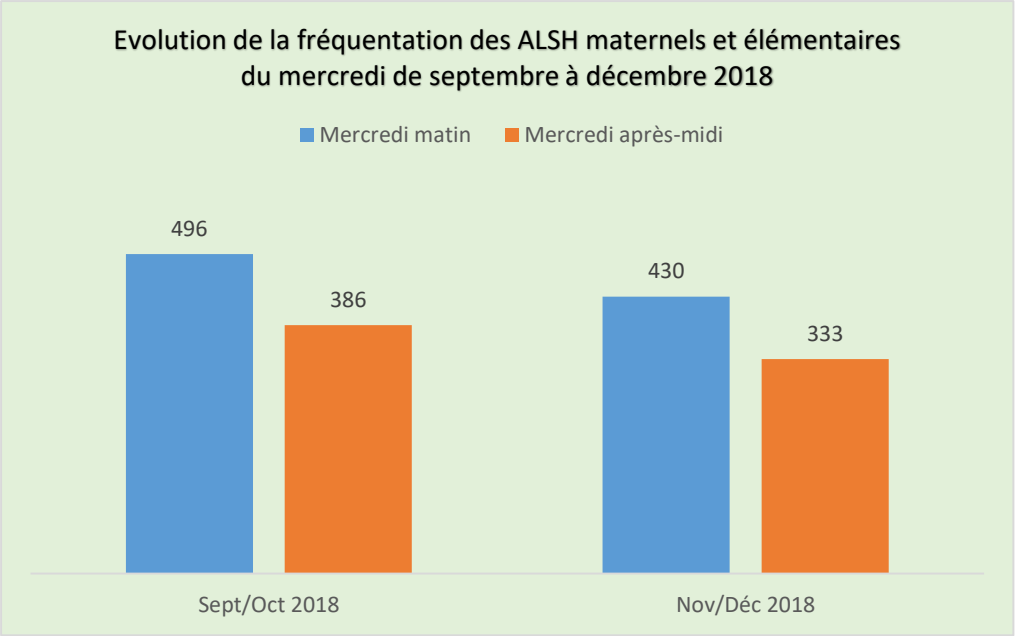

3. Moyens mobilisés sur les accueils de loisirs

a) L'encadrement des accueils de loisirs

Texte de référence :

→ *Décret n° 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre*

→ *Arrêté du 3 novembre 2014 modifiant l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction*

→ *Arrêté du 9 février 2007 fixant titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction*

→ *Décret n° 2006-923 du 26 juillet 2006 relatif à la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental et modifiant le code de l'action sociale et des familles*

Conformément au décret du 1er août 2016, le PEDT permet la mise en place des taux suivants :

- Un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
- Un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Cependant, la Ville de Saint-Mandé souhaite maintenir les taux périscolaires initiaux dans la mesure du possible, à savoir :

- **Un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans**
- **Un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.**

La Ville met à disposition des animateurs dont les qualifications répondent aux obligations réglementaires.

b) Les équipements

Les accueils de loisirs en maternel et en élémentaire se situent au sein des écoles publiques de la ville. Seul l'accueil de loisirs préadolescents est basé dans la structure de l'Inter'Val.

Rappel

Maternels	**Elémentaires**
La Tourelle, 5 rue Plisson	Paul Bert
Paul Bert,	Charles Digeon
Charles Digeon,	Emilie & Germaine Tillion
Emilie & Germaine Tillion	

La Ville de Saint Mandé, avec sa petite surface, dispose de quelques équipements divers.

Lors de certains temps scolaires et/ou péri et extrascolaires, les enfants peuvent bénéficier des équipements suivants dans le cadre des activités proposées tant par les équipes des accueils de loisirs que par les services partenaires :

- Un centre sportif, situé au 31 rue du Commandant Mouchotte, disposant d'un gymnase, d'une piscine et d'une salle polyvalente.
- Une salle omnisport, située au 10 rue Mongenot, disposant de 2 dojos, d'une salle de danse et d'une salle de gymnastique
- Le stade des Minimes, situé au 64 avenue des Minimes, disposant d'un plateau, d'une piste et d'une salle polyvalente
- Le gymnase Benzoni, situé au rue de la 1ère Division Française Libre, disposant d'un gymnase et d'une salle de danse
- La salle Jean BERTHAUD, située 19 avenue Joffre, disposant d'une salle de danse
- La salle Jean-Paul Goude, située 2 ter avenue pasteur, disposant d'une grande salle polyvalente
- La salle des fêtes de la Mairie
- L'Inter 'Val situé place Charles Digeon

Par ailleurs la situation géographique de la Ville permet de bénéficier d'un environnement naturel très favorable (Bois, Lac…).

c) Moyens financiers

La ville dispose d'un budget qui lui permet de participer au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires mais également aux accueils de loisirs tant en fonctionnement qu'en investissement.

B. Focus sur le plan mercredi (cf. Annexe : Charte Plan mercredi)

L'accueil de loisirs du mercredi étant de nouveau, depuis septembre 2018, organisé sur une journée complète en semaine scolaire, c'est aujourd'hui l'occasion de continuer à développer la qualité des actions qui y sont menées. C'est aussi et surtout un temps de relâche pour l'enfant dans une semaine scolaire où il lui est demandé une grande concentration au quotidien.

Les objectifs partagés (cf.II.B.) concernent l'ensemble des temps de la vie de l'enfant dans le cadre de ce PEDT. En effet, il est indispensable de veiller à une cohérence globale de ces objectifs, qui doivent être l'affaire de tous à tous les moments.

Cependant le plan mercredi est pour la Ville de Saint-Mandé, l'occasion de se focaliser sur des axes pédagogiques opérationnels découlant des objectifs partagés. Les actions menées lors des mercredis et des vacances scolaires de 2014 à 2018, énoncées dans le bilan du PEDT en annexe 1, ont conduit la ville à proposer le développement de partenariat déjà existant, mais aussi de les étoffer pour les mercredis. Ces expériences et les différents bilans avec les partenaires ont mis en exergue la volonté d'ouvrir les actions sur de nouvelles collaborations.

C'est dans ce cadre d'accueil de loisirs du mercredi, que les équipes d'animation doivent veiller, comme chaque jour de la semaine, au rythme de vie des enfants.

1. La Charte de Qualité (cf. annexe)

La charte de qualité a pour objectifs :

→ **<u>La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant</u>**

- Les équipes d'animation sont stables sur les différents sites et elles communiquent avec les équipes enseignantes ce qui permet de développer les échanges pour continuer à améliorer la complémentarité et la cohérence éducative
- Les objectifs partagés et les axes pédagogiques du Plan mercredi ont été construits en lien avec les différents projets d'école et en cohérence avec l'inspection académique.
- Les locaux occupés par l'école, hormis les classes, sont tous mutualisés avec l'accueil de loisirs avec l'objectif de développer les conventions de partage
- Les équipes d'animation sont sollicités régulièrement pour des bilans …
- Etc…

→ **<u>L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)</u>**

- L'inclusion des enfants en situation de handicap est un axe majeur dont se saisit la ville depuis plusieurs années en permettant aux animateurs de partir en formation petit à petit (formation DDCS, ou CNFPT).
- La Ville travaille en étroite collaboration avec l'enseignante référente de la scolarisation des enfants en situation de handicap afin de développer le partenariat, toujours dans le cadre du secret professionnel, afin d'assurer un accueil le plus adapté possible des enfants concernés quand ces derniers fréquentent les ALSH de la Ville.
- Lorsque le besoin est confirmé suite à un diagnostic, aux échanges avec la famille et les enseignants concernés, un-e animateur-trice supplémentaire peut être affecté-e pour répondre à un besoin d'encadrement supplémentaire (la ville va soumettre prochainement un projet de demande de subvention auprès de la CAF94 sur ce thème.

En effet, la CAF a déjà durant le PEDT précédent subventionné un projet autour de cette problématique).

- L'accueil c'est aussi celui des familles ; les équipes organisent 1 à 2 fois dans l'année scolaire une porte ouverte par site offrant la possibilité aux familles de découvrir en partie l'aboutissement des projets, mais aussi de se retrouver ensemble (familles, enfants, animateurs…) pour enrichir les liens. Sont aussi organisés des réunions d'informations dès le début d'année pour présenter les objectifs pédagogiques de l'accueil…
- La ville souhaite continuer à s'engager dans des temps d'échange avec les familles et entre les familles, participant aussi à la mise en réseaux des parents. L'objectif du vivre ensemble prend également tout ce sens. Une réflexion à l'aube du PEDT 2019/2022 est actuellement en cours.
- La ville de Saint-Mandé met en avant aussi la particularité du petit enfant notamment les petites et moyennes sections dont le rythme nécessite une attention particulière. Il s'agit d'un rythme sur la journée mais aussi d'une temporalité plus longue à prendre en compte (un enfant de petite section évolue entre le mois d'octobre et janvier par exemple…). Les familles dont l'enfant a des difficultés d'adaptation à l'accueil de loisirs, sont invitées à échanger avec la direction de l'accueil de loisirs afin d'avoir un regard individualisé aussi sur l'enfant et sa journée. La direction prendra également le temps de prendre attache auprès de ces familles.
- Etc…

→ **<u>La mise en œuvre de la richesse des territoires</u>**

- Malgré une surface assez réduite, la Ville de Saint Mandé dispose de quelques équipements qu'elle met à disposition des partenaires de la ville et des accueils de loisirs dès que cela est possible (cf.III.A.3.b).
- La Ville bénéficie de l'accès au Bois de Vincennes, au Lac Daumesnil, au Zoo de Vincennes etc… Cette proximité est une véritable plus-value pour des enfants résidants en territoire urbain.
- L'objectif est aussi de faire découvrir ou redécouvrir le territoire au sens départemental ; en effet, le Val-De-Marne est un territoire riche et vaste qui permet d'aborder des actions culturelles, environnementales, ou encore historiques…
- Ces objectifs précédents n'excluent pas la découverte de départements voisins, limitrophes quand les conditions le permettent (Ex : Paris, ou la Seine Saint Denis)

→ **<u>Le développement d'activités éducatives de qualité</u>**

- Le mercredi est un temps de relâche pour l'enfant. L'accueil de loisirs lui permet donc de découvrir ou redécouvrir des thématiques variées, récréatives et toujours ludiques.
- Avec la mise en place de l'accueil de loisirs le mercredi sur la journée complète, en accord avec les différents partenaires et acteurs, la ville met en place l'objectif d'une sortie par période entre deux vacances scolaires les mercredis. Il s'agit ici d'un objectif minimum qui peut tout à fait être augmenté dans le cadre de sortie pédagogique intéressante.
- Les activités proposées le mercredi (mais également sur les autres temps péri et extrascolaires) se font sur la base du libre choix de l'enfant. Les échanges avec les familles, réguliers, formels ou informels permettent de dialoguer aussi sur les envies et les besoins des enfants.
- Une porte ouverte minimum sera organisée par année scolaire afin de donner à voir le parcours des enfants au sein des accueils de loisirs du mercredi (En raison de l'intensité

du plan Vigipirate, d'autres actions mêlant parents, enfants et professionnels, au sein de l'accueil de loisirs, pourront être envisagées : spectacle, expositions…)

- Le nouveau système d'inscription les mercredis démontre de la régularité de fréquentation de certains enfants. Mais cela n'est pas systématique. Aussi, la notion de parcours d'activité se pose sur l'année scolaire et en fonction de l'évolution des enfants. Les équipes dans le cadre des projets d'animation individuels ou collectifs mettent en avant la notion de continuité dans le parcours et le projet proposé. La notion de parcours est un axe à développer néanmoins pour les 4 années de ce PEDT.
- Etc…

La ville de Saint-Mandé s'inscrit pleinement dans la charte de qualité du plan mercredi et souhaite tendre au maximum vers l'ensemble des critères indiqués dans la charte.

C'est dans ce contexte de Plan Mercredi que la Ville, au-delà même des objectifs partagés du présent PEDT, souhaite développer plus particulièrement certains axes pédagogiques les mercredis.

2. Axes pédagogiques du plan mercredi

→ **Un axe culturel : la culture sous toutes ses formes**

- **La culture scientifique**
  - Un partenariat avec la fondation TARA EXPEDITIONS tant avec le scolaire qu'avec les accueils de loisirs.

La ville est signataire d'une convention de partenariat avec la fondation TARA *(« Première fondation reconnue d'utilité publique consacrée à l'Océan, développe, grâce à la goélette Tara, une science de l'Océan ouverte, innovante et inédite devant permettre de prédire et mieux anticiper l'impact du changement climatique. Elle utilise cette expertise scientifique de très haut niveau pour sensibiliser et éduquer les jeunes générations mais aussi mobiliser les décideurs politiques et permettre aux pays en développement d'accéder à ces nouvelles connaissances »*[7].
TARA intervient aussi sur le temps scolaire. La construction du projet s'est donc faite en cohérence et dans une continuité éducative chacun dans son domaine.
Exemple : L'ALSH Charles Digeon élémentaire a entrepris un projet autour de l'eau et des océans sur l'année 2018/2019 avec un focus sur les coraux.

  - Collaboration avec l'Exploradôme notamment (Vitry-sur-Seine, 94)

Mise en place de formations autour de la médiation scientifique auprès d'animateurs volontaires afin de développer les actions avec cette structure

  - Développer ces actions au sein des accueils de loisirs en faisant appel à des intervenants extérieurs également et/en proposant aussi des sorties pédagogiques sur ce thème

Exemple : l'ALSH Charles Digeon maternel a entrepris un projet avec la fondation TARA EXPEDITIONS et collabore avec une association (Pause Cocoon) sur le travail de la maquette du bateau TARA

[7] Source www.oceans.taraexpeditions.org

❖ **La culture artistique (art pictural, arts du spectacle…)**

Il s'agit de développer les actions autour de visite de musées divers et variés comme le MAC VAL (Musée d'Art Contemporain de Val-de-Marne) ou encore le musée municipal de Nogent sur Marne. Mais c'est aussi faire découvrir aux enfants l'art au sein des accueils de loisirs grâce aux animateurs mais aussi à des intervenants divers…

❖ **La culture anglophone avec l'English Club**

L'English Club, spécificité saint-mandéenne est donc un accueil de loisirs sans hébergement fonctionnant les mercredis et les vacances scolaires (hors été) qui fait découvrir la culture et la langue anglaise aux enfants grâce à des animateurs bilingues en élémentaire et de bon niveau en maternel.
L'English Club depuis 2014, ne fonctionnait plus le mercredi. Depuis novembre 2018, la Ville a souhaité le remettre en place.
C'est donc l'occasion de mener des activités traditionnelles d'accueil de loisirs en anglais, de créer des activités qui font découvrir l'Angleterre notamment, mais pas uniquement, d'accueillir des intervenants extérieurs natifs d'un pays anglophone, de recevoir des spectacles en anglais etc…

→ **<u>Un axe santé et bien-être</u>**

❖ **Une éducation à l'alimentation**

La Ville a contractualisé un marché public avec le prestataire LA SOGERES en restauration scolaire. Il s'agit ici, bien au-delà de la mise en place d'une restauration scolaire, d'éduquer les enfants à une alimentation saine, variée et équilibrée.

- Actions de la SOGERES accompagnées aussi des animateurs auprès des enfants sur les temps périscolaires mais aussi sur les temps scolaires

Exemple : Mise en place d'amuse-bouche régulièrement pour faire découvrir de nouvelles saveurs de façon ludique, Actions menées sur la semaine du goût, ainsi que la semaine du développement durable… Mais aussi des animations « Goûters récré » sur le temps scolaire avec la prise d'un goûter expliqué, également sur le temps des accueils de loisirs du mercredi avec l'élaboration de recettes…

- Des ateliers cuisine avec les équipes d'animation pour développer le goût du « fait-maison »…

❖ **Des éducateurs sportifs (ETAPS) mis à disposition les mercredis**

La Ville dispose d'intervenants sportifs qualifiés qui travaillent déjà au quotidien avec les écoles de la ville. Ils proposent sur l'accueil de loisirs du mercredi des ateliers sportifs ou de découvertes d'activités physiques avec l'objectif de développer cette thématique et de toujours en améliorer la qualité en parallèle de toutes les autres activités.
C'est ici l'occasion aussi de développer le partenariat avec l'INSEP (Institut Nationale du Sport, de l'Expertise et de la Performance) puisque ces intervenants sportifs interviennent également à l'INSEP. Il s'agit d'une forte volonté municipale. Ces deux éducateurs sportifs étant tuteurs de formation CQP (Certification de Qualification Professionnel) une BPJEPS (Brevet Professionnel pour la Jeunesse et l'Education Physique et Sportive), ils accueillent donc des athlètes de haut niveau. Le plan mercredi offre l'opportunité aux enfants des accueils de loisirs de rencontrer ces stagiaires.

La participation aux activités est fondée sur le principe du libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins. Les activités sont le plus souvent organisées en cycles, dans une logique de parcours et en cohérence avec les interventions déjà effectuées sur le temps scolaire dans le cadre des projets d'école.

Exemple :

Sont prévus à ce jour 3 cycles : découverte des jeux coopératifs, des jeux traditionnels et des sports olympiques.

→ **Un axe développement durable et écologie**

La Ville s'inscrit dans une démarche écologique et de développement durable sur l'ensemble de son territoire. C'est donc l'occasion pour les accueils de loisirs de s'intégrer pleinement à cette démarche et de sensibiliser les enfants :

- Des ateliers autour de l'apiculture avec l'apiculteur des ruches de Saint-Mandé
- Des actions autour du tri en partenariat avec le territoire, la SOGERES, le tri des déchets sont organisés sur la pause méridienne y compris le mercredi.
- Des actions autour du recyclage et du détournement d'objets destinés à la poubelle
- Des actions autour du jardinage avec la création de petits jardins ou de plantations avec des objets insolites.

Les 3 axes pédagogiques développés ci-dessus ne sont pas exhaustifs. Ils tendent à se développer de plus en plus. Il est laissé une part de créativité aux équipes d'animation pour proposer et innover dans le respect du présent PEDT et des projets pédagogiques de chaque site.

3. Les moyens

La ville met à disposition des moyens financiers auprès des accueils de loisirs afin qu'ils puissent répondre aux objectifs fixés : développer les sorties, les activités de qualités, l'accueil des enfants en situation de handicap etc…

Ces moyens se traduisent aussi par une volonté de maintenir un taux d'encadrement périscolaires et donc de stabiliser les équipes d'animations du mercredi.

A. L'accueil de loisirs « préados » au sein de l'Inter 'Val

Cet ALSH fonctionne uniquement lors des vacances scolaires.
Le centre pré-ados accueille les jeunes collégiens de la 6ème à la 3ème (11-14 ans)
L'été, est mise en place une "passerelle CM2" (les enfants en CM2 peuvent rester sur leur accueil de loisirs d'origine ou choisir d'intégrer l'ALSH préados)

Les objectifs sont les suivants :

- Permettre aux jeunes de découvrir de nouvelles activités (sportives, culturelles, artistiques ou ludiques)
- Favoriser l'expression des jeunes et développer leur sens critique (en leur apprenant à argumenter leurs choix)
- Favoriser l'implication et l'autonomie des jeunes dans les tâches de la vie quotidienne du centre

B. Le séjour ski

La Ville organise tous les ans un séjour de vacances de 7 jours avec pour thématique la découverte ou la redécouverte du ski et de l'environnement montagnard à destination de 80 jeunes saint-mandéens (de 6 à 17 ans).
L'encadrement est assuré par des animateurs qui travaillent sur les accueils de loisirs des mercredis et des vacances afin d'assurer une continuité pédagogique et une meilleure connaissance des enfants.

C. Le Conseil Municipal des Jeunes

Le CMJ est un lieu privilégié d'échanges entre adultes et enfants, d'apprentissages et de prises de responsabilités. Il a pour objectif de sensibiliser les jeunes à une démarche et un engagement citoyen au sein de la commune.

Des élections ont lieu tous les deux ans. Les prochaines élections auront lieu en 2019 et sont organisées dans les écoles élémentaires et les collèges de la ville.
Tous les enfants de CM1, CM2, 6ème et 5ème fréquentant les établissements scolaires de la ville et résidants à Saint-Mandé peuvent voter et se présenter aux élections.

34 jeunes sont élus à la parité : 17 filles et 17 garçons. Les prochaines élections se dérouleront en novembre 2019.

Les jeunes s'engagent durant les deux ans de mandat à participer à :

- → Une journée de séminaire,
- → Travailler et organiser les projets,
- → Participer aux réunions des commissions, deux fois par mois
- → Aux réunions plénières, une fois par trimestre,
- → Participer à certaines commémorations, manifestations et sorties

IV. Les actions avec et pour les écoles

A. Les ATSEMS

La réforme des rythmes scolaires mise en œuvre à Saint-Mandé en septembre 2014 a permis de revoir les missions des ATSEMS et de les dédier davantage à l'accompagnement et l'accueil des enfants tant sur le temps scolaire que sur le temps périscolaire.

En effet, les ATSEMS n'effectuent plus le gros entretien des écoles, mais uniquement le petit entretien de leur classe. Ces agents encadrent les enfants lors de l'accueil du matin en maternelle permettant d'être des référents indispensables aux enfants. De la même manière, les ATSEMS participent à la pause méridienne en maternelle.

Le décret n°2018-152 du 1er mars 2018 venant de clarifier les missions des ATSEMS et leur ouvrant notamment un accès au concours d'animateur territorial, la Ville souhaite continuer à faire monter en compétence les ATSEMS dans l'animation mais aussi au sein de l'école.

En effet, lors de la journée scolaire, les ATSEMS sont entièrement dédiés à l'accompagnement de l'enseignant. A ce jour, la Ville maintient un nombre d'ATSEMS important pour permettre une collaboration idéale avec les équipes enseignantes dans l'intérêt des jeunes Saint-Mandéens.

B. Le labo de langues

Le laboratoire de langue (équipé du logiciel SmartClass+) est un outil exceptionnel que la Ville met à disposition des élèves des écoles du 1er degré.

Il traduit la volonté de la ville de favoriser l'apprentissage de la langue anglaise dès l'école élémentaire. Les cours sont dispensés par une professeure d'anglais (rémunérée par la ville).

Les élèves élémentaires bénéficient des cours d'anglais dans le labo selon un planning établi avec une rotation par semestre pour tous les niveaux (à raison de 45 mn par semaine).

C. La participation aux classes de découvertes

Les écoles perçoivent une subvention annuelle de la ville pour permettre aux enseignants de proposer des classes de découverte, des sorties etc…

D. Le sport dans les écoles

En cohérence avec le plan Mercredi, des éducateurs sportifs (ETAPS) sont mis à disposition des écoles élémentaires de la ville pour mener des interventions auprès des élèves sur le temps scolaire, dans le cadre des différents projets d'école et projets de classe, en accord avec l'inspection académique.
Il s'agit des deux mêmes éducateurs que ceux intervenants durant l'ALSH du mercredi et pendant les vacances scolaires.

V. Politique d'inscription et tarifaire (cf. Annexe)

Modalités d'inscription, facturation et paiement des prestations							
	Pause méridienne	**Accueils pré et postscolaires**	**ALSH mercredi**	**ALSH Vacances**	**English Club vacances**	**ALSH préado Vacances**	**English Club mercredis**
Inscription	Automatique au moment de l'inscription scolaire		Réservation via l'espace citoyen obligatoire jusqu'à 8 jours calendaires avant la date de fréquentation (idem pour annulation) 4 choix d'inscription possibles : Matin, Matin + repas, Après-midi, journée complète avec repas	Inscription via l'espace citoyen des jours de fréquentation selon un calendrier prédéfini en amont pour chaque période de vacances Inscription à la journée avec repas Attention : pas d'English Club l'été			Inscription annuelle via l'espace citoyen selon une période définie avant le démarrage de l'English Club. Nb de places limitées : 48 en élémentaire et 40 en maternel Fonctionnement à la journée avec repas
Cas particulier en cas de réservations	[redacted]		Jour facturé si pas d'annulation 8 jours calendaires avant la journée prévue (sauf avec certificat médical selon conditions)	Pas d'annulation possible : jour facturé en cas d'absence sauf avec certificat médical (selon conditions)			Fréquentation assidue obligatoire. Absence possible si certificat médical sans facturation (selon condition). Sans justificatif, la Ville peut annuler l'inscription de l'enfant
Tarifs et facturation (cf. Annexe)	Tarifs basés sur la multiplication quotient familiale par un taux d'effort en maternel et un en élémentaire	Facturation calculée sur le nombre de fréquentations mensuelles par enfant	Tarifs basés sur la multiplication du taux du quotient familiale par 4 taux d'efforts différents				
Tarifications	Tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal						
Paiements	A l'accueil unique : en espèces, par chèque, par carte bancaire, par prélèvement automatique ou via l'espace citoyen						

VI. Partenaires du projet

Le présent PEDT a vocation à développer encore et toujours les différents partenariats dans l'intérêt des jeunes saint-mandéens.

Les partenaires sont :

→ Les familles dont les représentants de parents d'élèves élus
→ La Direction de la Famille de la Ville et plus encore le Pôle Action Educative, le service de l'Inter 'Val, au travers des équipes d'animations, des ATSEMS, des éducateurs sportifs etc…
→ Le Service des Sports
→ La Médiathèque et le Conservatoire,
→ Certaines associations de la Ville

Mais aussi :

→ L'Education Nationale
→ La Direction Interministérielle de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne
→ La Caisse d'Allocation Familiale du Val-de-Marne qui soutient la Ville de Saint-Mandé notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (Formation BAFA, Coordination jeunesse, Accueils de loisirs sans hébergement), dans le cadre également de la prise en charge du handicap…

VII. Pilotage et évaluation du PEDT et de son Plan Mercredi

A. Comité de suivi de la mise en œuvre

- **Un comité de pilotage une fois par an en mai/juin composé de :**
  → M. le Maire et/ou son représentant
  → Le directeur de la Famille et/ou son représentant chef de projet
  → L'inspecteur-trice de circonscription
  → Conseiller de la CAF94
  → Conseiller DDCS94
  → Deux directeurs d'école invités
  → Les représentants de parents élus (un par association)
  → Deux directeurs ALSH

- **la réunion périodique avec les représentants de parents (soit 5 réunion pour une année scolaire) qui a lieu la semaine précédant chaque période de vacances scolaires**

- **Un comité technique uniquement en interne 2 fois par an (l'un en décembre/ janvier et l'autre en mai/juin : devant toujours précédé le seul comité de pilotage de l'année), composé du :**
  → Directeur de la famille
  → Responsable du pôle action éducative/chef de projet
  → L'adjointe à la responsable du pôle
  → Les directeurs ALSH

→ Les ETAPS selon les sujets

→ et toutes personnes ressources selon les thématiques

B. Evaluation du PEDT et du Plan mercredi

1 bilan annuel devra être construit en partenariat avec les acteurs de terrain et les membres du comité de suivi.
Chaque site devra fournir donc un bilan annuel de leur projet pédagogique. Les projets d'animation des animateurs devrons être rédigés décrivant contenu et objectifs…
Des réunions régulières se tiendront avec les acteurs de terrain avec pour objet le PEDT. Ces réunions viendront alimenter aussi les rencontres avec les représentants de parents dans le cadre du comité de suivi
Le PEDT tout comme les activités seront évoqués en Conseil d'école.

L'évaluation pourra évoluer au fur et à mesure pour s'adapter à l'évolution même du PEDT, des actions etc…

Cette évaluation sera basée sur des indicateurs variés à la fois qualitatifs et quantitatifs (cf. page suivante). Il ne s'agit pas de mesurer uniquement la satisfaction des enfants et des familles, bien qu'importante. La liste des indicateurs n'est pas exhaustives et d'autres peuvent être mis en place par la suite selon les besoins et les actions menées.

Objectif poursuivi	**Favoriser des temps éducatifs de qualité favorisant l'épanouissement de l'enfant ainsi que ses apprentissages sur le temps scolaire**	
Temps concerné	PAUSE MERIDIENNE et accueil pré et post scolaire	MERCREDI et VACANCES
Indicateurs potentiels	Les activités de la pause méridienne sont-elles proposées? Les enfants participent-ils? ... Les enfants jouent-ils dans la cour ? ... **Exposition photo** des temps sur les portes ouvertes ?... Retour des parents positifs ou négatifs ? Y-en-a-t-il eu?...	**Diversités des activités et qualité** : nombre de projet par domaine, y-a-t-il eu des intervenants spécialisées? Sur combien de site? Les sorties sont-elles incluses dans des projets spécifiques? Les animateurs sont-ils formés?... **Exposition photo** des projets aux familles?... Retour des parents positifs ou négatifs : quoi? Comment? ...
Objectif poursuivi	**Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et l'égal accès des activités à tous les enfants y compris les enfants en situation de handicap**	
Temps concerné	Tous les temps et toutes les activités dont plan Mercredi	
Indicateurs potentiels	**Les transitions entre les différents temps** Mise en place d'outils de transmission sur les sites pour améliorer la communication entre les différents acteurs…	**L'attitude des enfants sur le temps scolaire,** suite aux activités, peut aussi être un indicateur (ex : après la pause méridienne, les enfants sont-ils calmes, énervés? …). Le retour des enseignants est primordial….
	L'adaptabilité des activités aux enfants en situation de handicap ou en difficulté... **L'inclusion des élèves** d'ULIS sur la pause méridienne se traduit par leur participation aux actions sur place… L'assiduité de ces enfants : reviennent-ils? …	La mise en place d'**animateur supplémentaire** quand la situation le nécessite dans l'intérêt de l'enfant... Une **collaboration étroite avec l'enseignante référente à la scolarisation des enfants en situation de handicap** dans le respect du secret professionnel (rencontre, échanges) ... **Former** petit à petit les animateurs à l'accueil des enfants en situation de handicap...

Objectif poursuivi	**Développer la culture, sous toutes ses formes, au sein des activités, qu'elles soient artistiques, scientifiques…**	
Temps concerné	Plan mercredi et tous les temps ALSH	
Indicateurs potentiels	**Axe culturel** Les sorties proposées : lesquelles? Quand? Pour qui? Les Intervenants spécialisées : Qui? Quand? Quoi? Les formations d'animateurs : Qui ? Quand? Combien? La mise en pratique? Les expositions durant les portes ouvertes Les créations d'enfants Lien avec des projets d'école ou de classe…	
Objectif poursuivi	**Favoriser la transmission des valeurs républicaines à l'ensemble des enfants et favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de l'écocitoyenneté chez les enfants**	
Temps concerné	Tous les temps et toutes les activités dont Plan Mercredi	
Indicateurs potentiels	**Formations** : Participation petit à petit des personnels à des formations autour de la Laïcité …	**Mise en place du vivre ensemble** : règles de vie collectivité, cohérence avec les règlements intérieurs des écoles…
	Lien avec des projets d'école… **Les partenariats avec associations ou institutions** : avec qui? Pourquoi? Quand?…	**Actions citoyennes :** Qui? Quand ? Comment? … **Projets autour du développement durable** : Qui? Quand ? Comment? Quoi? …
Objectif poursuivi	**Sensibiliser les enfants au bien-être et à la santé**	
Temps concerné	Dans le cadre du Plan Mercredi et des autres activités	
Indicateurs potentiels	**Eduquer les enfants à une alimentation saine et variées** : Actions avec le prestataire de restauration : Quoi? Quand? Qui? Sur quel temps?… **Initiation aux premiers secours des enfants** avec la protection civile les mercredis…	**Actions autour du sport** Projets avec mise à disposition d'intervenant sportif le mercredi Stage sportif avec ces mêmes intervenants durant les vacances Lien avec les projets d'école…

CONCLUSION

La Ville de Saint-Mandé fait le choix d'un partenariat fort notamment avec les représentants de parents et les acteurs de terrain.

Elle a également choisi d'intégrer le Plan Mercredi au présent PEDT en accord avec les partenaires dans un souci de cohérence pédagogique et dans l'intérêt des enfants.

Ce PEDT, tout comme le plan mercredi, sont amenés à évoluer grâce à l'observation et l'évaluation des actions quotidiennes.

SOMMAIRE des annexes :

- ***Bilan PEDT 2014/2018***
- ***Charte de qualité du plan Mercredi***
- ***Tarif et facturation***
- ***Exemple 1 : le projet sport du Plan mercredi***
- ***Exemple 2 : le projet partenarial avec la fondation TARA***